

à nous quitter et à se diriger vers une autre province." Si des gens allaient dans une autre province et y habitaient pendant six mois, un an ou deux ans, ils pourraient, par suite d'insuccès, désirer que le Gouvernement les ramenât dans leur ancienne province ou les transportât dans un autre endroit du pays. Le projet, raisonnable en apparence, ne saurait être mis en pratique.

Je crois que si le Canada veut adopter une saine politique d'immigration, il devrait admettre, avec de justes réserves, tous les citoyens de santé robuste, de bonnes mœurs, qui possèdent un petit capital et une grande volonté de travailler, qui sont prêts à affronter l'effort et la peine, comme l'ont fait nos pères, pour devenir des citoyens canadiens. Ce sont ces gens qu'il nous faut dans ce pays.

Permettez-moi de parler brièvement du Jubilé de la Confédération. Je veux remercier l'honorable leader de cette Chambre pour ses bienveillantes remarques concernant le travail de l'exécutif du Jubilé. Je crois que le succès obtenu par le comité dans son travail est dû à la coopération qu'il a reçue du Gouvernement, des municipalités de toutes les provinces et, par elles, de tout le peuple canadien. Le fait que la population des bords de l'Atlantique et la population des bords du Pacifique disaient les mêmes choses et chantaient les mêmes chants au sujet du Canada, le même jour et à la même heure, et que le même dimanche, autant que possible à la même heure, elles s'unirent dans un même élan de reconnaissance et prirent part à un service non-confessionnel pour témoigner leur gratitude, a créé d'une extrémité à l'autre du Canada un sentiment de fraternité qui n'avait peut-être jamais été aussi intense auparavant. Si la célébration du jubilé a pour résultat de maintenir cet esprit qui s'est développé au Canada pendant les derniers six mois, je n'hésite pas à dire que nous aurons accompli dans cette dernière année plus que jamais depuis l'établissement de la Confédération, dans nos efforts pour unir le peuple du Canada. Je ne veux ajouter qu'un mot sur ce sujet. Nous avons au Canada des Clubs canadiens et d'autres semblables associations. Si nous voulons récolter tous les fruits du travail commencé durant l'année de la célébration du Jubilé de Diamant, que les Clubs canadiens ou autres associations similaires voient à ce que dorénavant le premier juillet de chaque année soit réellement la fête du Canada dans tout le pays. Ce travail doit être dévolu à une organisation quelconque et je n'en connais pas dans tout le pays qui soit meilleure que les Clubs canadiens.

Puis-je maintenant parler de la Conférence interprovinciale du Dominion? Vous savez

que je n'assistais pas à cette Conférence. Comme la plupart d'entre vous, je pourrai peut-être exprimer mes sentiments très chaleureux au sujet de choses que je ne connais pas très bien. Il est bon de tenir ces conférences. Quelquefois, les journaux semblent tenir peu compte de ce qui a été accompli. Comme c'est le cas pour la Société des Nations, ce n'est pas toujours ce qui a été réellement accompli, ce n'est pas toujours le fait apparent ou concret, qui a le plus d'importance. Ce qui importe le plus, c'est l'influence qui doit se dégager de ces réunions tenues dans le but de s'entendre et auxquelles prennent part les représentants des différentes parties du Dominion. L'année du Jubilé de Diamant était bien choisie pour tenir cette réunion. "Un tort avoué est à moitié réparé", avons-nous dit souvent, et quand les représentants des diverses provinces se sont réunis en conférence pour discuter non seulement avec les représentants du Gouvernement fédéral, mais entre eux, quand ils ont pu échanger leurs vues et leurs opinions, se communiquer quelles difficultés ils rencontraient de leurs différents points de vue, quand ils ont pu se parler en particulier tout aussi bien que dans leurs séances et dire des choses qu'ils n'auraient pas voulu écrire, il en est certainement résulté quelque chose de bon. Il ne pouvait en être autrement.

On a mentionné certaines questions soumises aux cours de justice. Cela devient parfois nécessaire pour éclairer une situation, mais je crois que dans un pays comme le Canada, au moment où l'on parle de cours d'arbitrage entre les nations du monde, il vaudrait la peine d'essayer l'application du principe d'arbitrage entre nos provinces et le Gouvernement du Canada, et entre les provinces elles-mêmes, pour voir si la plupart de nos difficultés ne pourraient mieux être réglées et si des accords ne pourraient être conclus au moyen de conférences plutôt que de chercher une solution en recourant à la loi. Je concède qu'il faille quelquefois soumettre certaines questions à la cour pour les débrouiller, mais, selon moi, il y a très peu de questions contentieuses surgissant entre les provinces et l'autorité fédérale qu'une cour d'arbitrage, acceptée des deux parties en cause, ne pourrait régler à l'amiable, avec justice, à la satisfaction et à l'avantage de tous les intéressés.

Mon honorable ami le chef de l'opposition (l'hon. W. B. Ross)—si tant est que nous sommes divisés dans cette Chambre—s'est abstenu de parler de la canalisation du Saint-Laurent. Je crains de ne pas être aussi modéré. Je veux traiter brièvement ce sujet. La seule question soumise actuellement devant les cours de justice est de savoir qui est le possesseur des forces hydrauliques. En d'autres